

## Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

### Février 2022 : les ventes baissent pour le neuvième mois de suite

En février 2022, 9 973 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en repli de 15 % par rapport à février 2021. Ce neuvième repli consécutif est lié à la pénurie de semi-conducteurs. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs sont stables (- 0,1 %) par rapport à la période de mars 2020 à février 2021, au cours de laquelle les deux premiers confinements avaient provoqué une chute des immatriculations. Ils sont loin d'avoir retrouvé leur niveau d'avant crise, en recul de 13 % par rapport à la période de mars 2019 à février 2020.

#### Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Février 2022

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 114	1 211	390	885	1 233	5 833
Cyclomoteur	198	79	32	41	146	496
Motocyclette	173	99	36	83	88	479
Tricycle et quadricycle à moteur	51	35	10	19	56	171
Remorque légère et caravane	195	113	56	109	118	591
Camping-car	81	29	15	25	41	191
Autobus et autocar	18	5	2	-	1	26
Utilitaire dérivé de voiture (UDVP)	124	40	37	19	71	291
Camionnette	533	280	63	138	252	1 266
Camion	21	9	5	16	8	59
Tracteur routier	58	22	54	28	41	203
Remorque lourde	5	5	2	6	3	21
VASP (hors UDVP et camping-car)	38	8	1	7	12	66
Tracteur agricole	62	58	54	36	70	280
<b>Ensemble</b>	<b>3 671</b>	<b>1 993</b>	<b>757</b>	<b>1 412</b>	<b>2 140</b>	<b>9 973</b>

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

#### Note au lecteur

Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

À compter de la publication portant sur janvier 2022, les immatriculations sont calculées sur un nouveau champ, homogène avec les données de parcs publiées par le SDES. Les séries ont été recalculées sur ce périmètre depuis janvier 2011. La comparaison avec le niveau national est dorénavant la France et non plus la France métropolitaine.

Le nouveau périmètre ne comprend plus les semi-remorques et les engins agricoles autres que les tracteurs. Il intègre en revanche les véhicules de l'administration civile ou militaire de l'État, qui représentent moins de 1 % des immatriculations de voitures particulières neuves en France. Les informations fournies aux DREAL permettent désormais de suivre les immatriculations de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

# 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En février 2022, 5 833 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 9,4 % par rapport à février 2021, inférieure à celle observée en France (- 12,5 %). En cumul annuel, les ventes de voitures neuves ont diminué par rapport à la période de mars 2020 à février 2021 (- 3,9 % dans la région et - 0,2 % dans l'Hexagone), qui avait pourtant été affectée par deux épisodes de confinement des habitants et de fermeture des concessions.

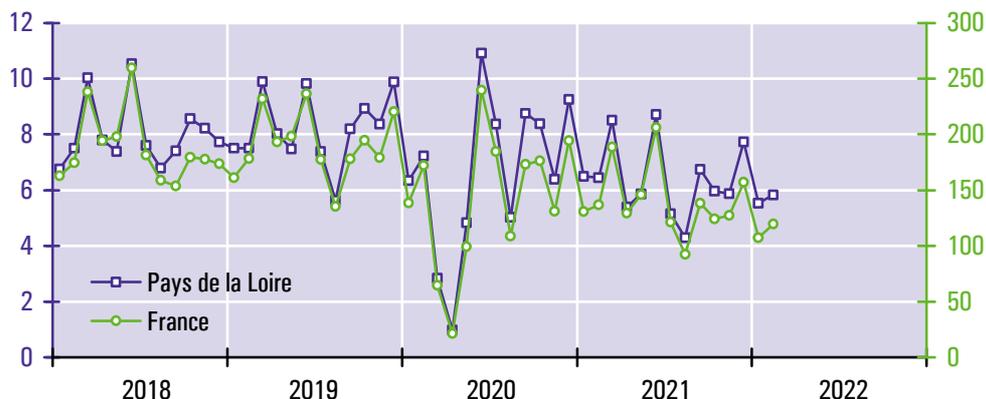
La chute des immatriculations, observée depuis neuf mois, s'explique principalement par la pénurie mondiale de puces électroniques, qui touche les usines automobiles. La guerre en Ukraine pourrait aggraver la situation car le pays représente plus de la moitié de la production mondiale de néon, un gaz rare nécessaire à la fabrication de micro-composants.

La crise automobile tient aussi à des facteurs structurels liés à l'avenir du secteur. Les consommateurs se détournent progressivement du marché du véhicule neuf, redoutant la fin des moteurs thermiques d'ici quinze ans en Europe et les limitations de la circulation des voitures en ville.

### Avertissement

*La segmentation des immatriculations par énergie (cf. graphique ci-contre) a été revue afin d'être homogène avec le classement utilisé dans le système Crit'Air. Le changement principal concerne les voitures hybrides non rechargeables. Ces modèles, qui ont un moteur thermique et un moteur électrique alimenté par l'énergie cinétique du freinage, sortent du champ des véhicules hybrides. Ils sont maintenant ventilés dans les catégories essence et gazole selon leur carburation thermique associée.*

**Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)**



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

**Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire**

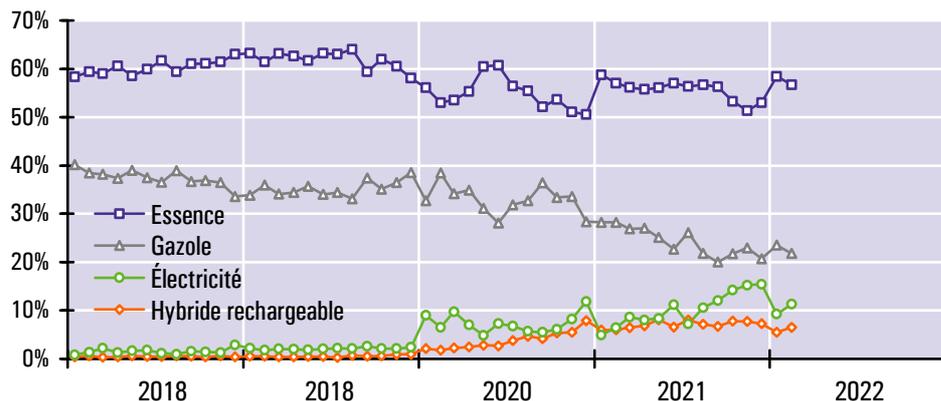
	Février 2022			Mars 2021 à février 2022		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	2 114	36 %	- 13 %	29 511	39 %	- 5 %
<b>Maine-et-Loire (49)</b>	1 211	21 %	- 2 %	15 167	20 %	- 2 %
<b>Mayenne (53)</b>	390	7 %	- 13 %	4 707	6 %	- 10 %
<b>Sarthe (72)</b>	885	15 %	- 14 %	11 013	15 %	- 4 %
<b>Vendée (85)</b>	1 233	21 %	- 4 %	15 176	20 %	- 1 %
<b>Essence</b>	3 309	57 %	- 10 %	41 987	56 %	- 4 %
<b>Gazole</b>	1 272	22 %	- 30 %	17 633	23 %	- 28 %
<b>Électricité</b>	661	11 %	+ 59 %	8 380	11 %	+ 50 %
<b>Hybride rechargeable</b>	380	7 %	- 3 %	5 306	7 %	+ 42 %
<b>Autres motorisations</b>	211	4 %	+ 48 %	2 268	3 %	+ 100 %
<b>Personnes morales</b>	3 003	51 %	- 8 %	39 504	52 %	+ 6 %
<b>Personnes physiques</b>	2 830	49 %	- 11 %	36 070	48 %	- 13 %
<b>Ensemble</b>	5 833	100 %	- 9 %	75 574	100 %	- 4 %

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations de février 2022 et celles de février 2021

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

**Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire**

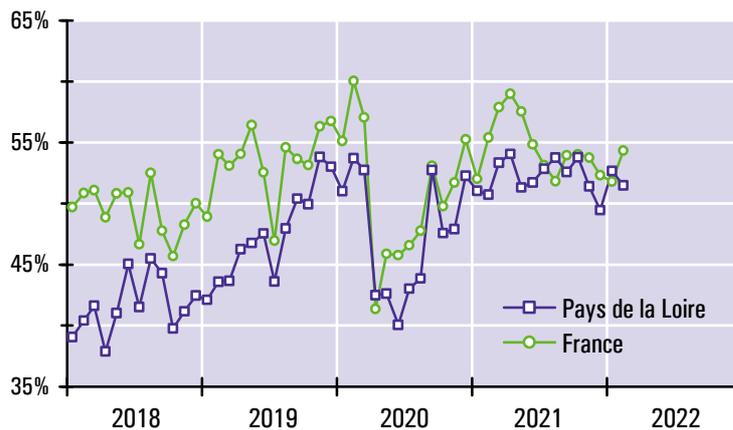


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

La hausse de la part des voitures particulières et commerciales neuves achetées par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) est une tendance de fond du marché automobile, liée à la dissociation croissante entre propriété et usage de la voiture, marquée notamment par le succès des formules de location (LOA, LDD, ...).

Au cours des douze derniers mois, les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) n'ont ainsi représenté que 48 % des ventes de voitures neuves dans les Pays de la Loire. Pour mémoire, cette part était de 52 % en 2019 avant la crise sanitaire et de 70 % en 2009.

### Part des voitures particulières et commerciales neuves achetées par les personnes morales



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent treize genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

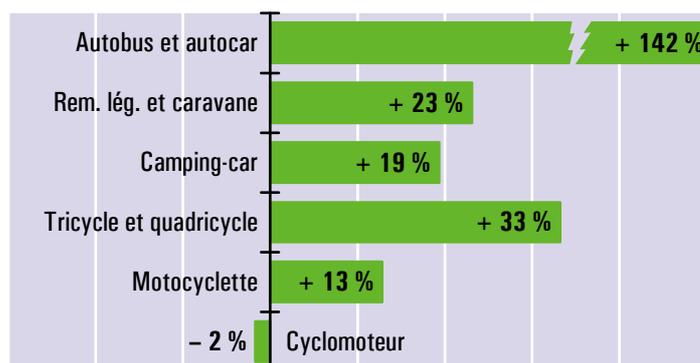
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de février ont diminué de 2,4 % par rapport au même mois de 2021. En revanche, sur les douze derniers mois, les immatriculations de cinq des six catégories de véhicules se sont accrues en contrecoup de l'effondrement des marchés lors des confinements de 2020. Le segment des autobus et des autocars est dans un cycle de très forte croissance liée au début de plusieurs contrats d'exploitation de lignes interurbaines de transport.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont diminué de 37 % par rapport à février 2021. 69 % d'entre-elles sont des camionnettes. La chute des ventes observée lors des six derniers mois est la conséquence de la très forte dégradation de la situation financière des entreprises de transport, due à l'envolée du prix des carburants.

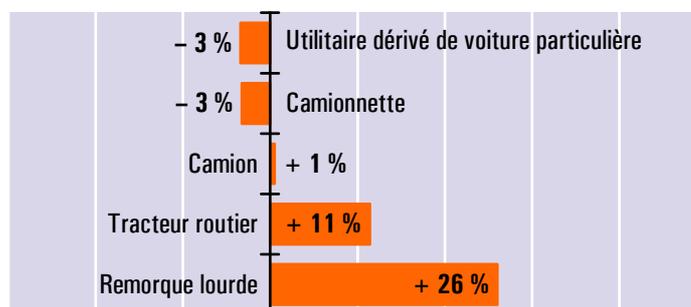
Les ventes de tracteurs agricoles se sont tassées en février (- 1,1 %) mais ont progressé de 8,8 % au cours des douze derniers mois. Dans des volumes quatre fois plus faibles, le segment des VASP (hors utilitaires dérivés de voitures particulières et camping-cars) est en recul de 20 % en année glissante.

### Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

#### Véhicules de transports de personnes



#### Véhicules de transports de marchandises



#### Véhicules spéciaux



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (mars 2021 à février 2022) et celles des mêmes mois un an auparavant (mars 2020 à février 2021)

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Tricycle et quadricycle à moteur

Véhicule de plus de deux roues (scooter à trois roues, quad, buggy, voiturette, ...) pourvu d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm<sup>3</sup> et qui peut rouler plus vite que 50 km/h.

#### Motocyclette

Véhicule à deux roues doté d'un moteur de cylindrée d'au moins 50 cm<sup>3</sup> et de vitesse supérieure à 50 km/h.

#### Cyclomoteur

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 50 km/h.

#### Camping-car (ou autocaravane)

Véhicule autotracté, appartenant à la catégorie des VASP, conçu pour servir de logement et dont le compartiment arrière habitable comprend les équipements inamovibles suivants : sièges, table, couchettes, coin cuisine et espaces de rangement.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Utilitaire dérivé de voiture particulière

Automobile, appartenant à la catégorie des VASP, dont la banquette arrière et les points d'ancrage de ceinture ont été retirés afin d'avoir une plus grande capacité de transport.

#### Camionnette

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (engin de travaux publics, ambulance, véhicule de pompiers, benne à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, food-truck, petit engin de maintenance de voirie, ...).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles ou forestiers.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les camionnettes utilisées en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des véhicules utilitaires légers en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de camionnettes est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de l'agriculture, ...).

### Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud  
CS 16326  
44263 Nantes Cedex 2  
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :  
Anne Beauval

ISSN : 2109-0025  
© DREAL 2022